

## INSCRIPTION ACCUEIL PERISCOLAIRE 2021-2022

Mr/Mme : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONE : domicile : .....

Madame : Portable : ..... Travail : .....

Monsieur : Portable : ..... Travail : .....

Pour l'inscription de :

NOM/PRENOM	DATE DE NAISSANCE	CLASSE

Personne(s) autorisée(s) à venir chercher mon ou mes enfants :

NOM : ..... TEL : .....

ADRESSE : .....

NOM : ..... TEL : .....

ADRESSE : .....

Je soussigné(e) : .....

**Père, Mère, Tuteur (rayer les mentions inutiles), autorise le personnel de l'accueil périscolaire à soigner ou à faire soigner mon enfant ; à prendre toute mesure d'intervention qu'il jugera utile et à le faire transporter si besoin.**

Nous accordons le droit d'utiliser l'image de notre enfant dans le cadre de reportages photos ou vidéos sur le temps périscolaire :    **OUI**                      **NON**

Fait à : .....                      Le : .....

Signature du ou des responsables légaux :

## REGLEMENT INTERIEUR GARDERIE PERISCOLAIRE

2021-2022

Le présent règlement régit les conditions de fonctionnement de la garderie périscolaire gérée par le SIRP de Giremoutiers, La Haute-Maison, Maisoncelles-en-Brie. La garderie est réservée aux enfants scolarisés sur ces trois communes. L'inscription à la garderie implique pour les parents, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

### INSCRIPTIONS

L'inscription est obligatoire et valable pour toute l'année scolaire. Il vous appartient de gérer les réservations ou annulations depuis le site « Mon espace famille », vous pouvez modifier vos réservations la veille avant 11h. Le service fonctionne le **lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 8h30 le matin** et de **16h30 à 19h00 le soir**, en période scolaire. (Merci de respecter ces horaires).

**Attention, toutes les inscriptions non modifiées dans les délais seront facturées (sauf pour maladie et sur certificat médical). Nous avons fait preuve de souplesse à ce sujet depuis la crise sanitaire pour pallier aux changements de planning de dernière minute de certains parents, mais nous devons revenir à un système plus rigoureux notamment pour gérer au mieux l'approvisionnement des goûters pris en charge par le SIRP, et les besoins en personnel.**

La garderie est un service rendu aux parents qui travaillent afin d'assurer la continuité de la garde de leurs enfants jusqu'à leur arrivée, par conséquent et face au grand nombre d'inscrits, merci de ne pas faire d'inscription « de confort », auquel cas nous nous verrions contraints de limiter l'accès à la garderie.

### TARIFS et PAIEMENT

TARIFS POUR 1 ENFANT	
<b>Matin à partir de 7h00</b>	<b>2,45 €</b>
<b>Soir jusqu'à 18h00</b>	<b>2,00 €</b>
<b>Soir jusqu'à 19h00</b>	<b>3,50 €</b>

Ces tarifs pourront être révisés chaque année, le règlement s'effectue suivant les modalités indiquées sur la facture transmise par la Trésorerie de Coulommiers.

### DISCIPLINE et SECURITE

Les enfants doivent respecter le personnel, leurs camarades, le matériel et les locaux. Tout manquement aux règles du bien vivre en collectivité pourra faire l'objet d'un avertissement voire d'une exclusion.

Les objets de valeurs ou considérés comme dangereux sont interdits, notre responsabilité ne pourra être engagée en cas de perte, casse, ou vol.

En cas de besoin, merci de nous laisser un SMS au **06 66 75 93 68**.

**Le Président du SIRP**

**Nom et signature des parents ou représentants**